

Le financement de l'enseignement supérieur en Algérie : Contraintes et perspectives

Résumé

L'enseignement supérieur a connu, depuis l'indépendance, la croissance la plus rapide du système éducatif. Cette croissance rapide s'explique, à la fois, par la garantie d'un emploi dans le secteur étatique pour les diplômés de l'enseignement supérieur et par d'autres facteurs sociaux (promotion sociale, etc.). En Algérie, le financement de ce secteur est assuré en quasi-totalité par l'Etat mais dans une époque de restrictions budgétaires où l'Algérie s'efforce de relever le défi que lui pose la nécessité de maintenir, voire d'améliorer, la qualité de l'enseignement supérieur, le net recul du financement public menace la qualité et la poursuite des programmes existants. D'autant plus que le besoin de financement du secteur d'enseignement supérieur est concurrencé par d'autres besoins dans le domaine social et celui du développement.

Le débat sur les modalités de financement (public et/ou privé) s'est limité à l'enseignement supérieur puisque tous les pays reconnaissent la nécessité d'un financement public de l'enseignement primaire et secondaire. A cet effet, un certain nombre de questions s'impose: La stratégie actuelle de financement de l'enseignement supérieur pourra-t-elle être maintenue ? Existe-t-il d'autres alternatives? et enfin, quel est le rôle dévolu à l'Etat dans le nouveau contexte économique ?

BERKANE Youcef
Faculté des Sciences
Economiques
Université Ferhat Abbas
Sétif (Algérie)

ملخص

عرف التعليم العالي نموا في نظام التربية لا مثيل له منذ الاستقلال. ويرجع هذا النمو السريع إلى ضمان مناصب الشغل لمتخرجي الجامعات في القطاع الحكومي من جهة وإلى العوامل الاجتماعية (الترقية الاجتماعية... الخ) إن تموين التعليم العالي في الجزائر تضمنه كليا الدولة مما يجعله تابعا للانعكاسات الاقتصادية التي تعرفها يضاف إلى ذلك سد الاحتياجات الاجتماعية والتنموية.

L'enseignement supérieur a connu, depuis l'indépendance, la croissance la plus rapide du système éducatif. Le nombre des inscrits a enregistré une augmentation régulière passant de 2725 étudiants à l'indépendance à 624.061 étudiants en 2002¹ et les prévisions, selon une approche prospective, sont d'un million d'étudiants (ou plus) en 2008.

Cette croissance rapide s'explique, à la fois, par un accès relativement facile à l'université, par la garantie d'un emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur – jusqu'à un passé récent – dans le secteur étatique et notamment la fonction publique et par d'autres facteurs sociaux (promotion sociale, etc.).

En contrepartie, même si le financement de l'enseignement supérieur est assuré, en Algérie, en quasi-totalité par l'Etat, les ressources ont diminué

¹ Selon MESRS (2003), on a : 589.993 étudiants inscrits en graduation, 26.276 en post graduation et 7.792 hors MESRS.

en raison des restrictions budgétaires qui ont entraîné une baisse des crédits publics par étudiant. En effet, dans une époque de restrictions budgétaires où l'Algérie s'efforce de relever le défi que lui pose la nécessité de maintenir, voire d'améliorer, la qualité de l'enseignement supérieur, le net recul du financement public menace non seulement la qualité et éventuellement la poursuite des programmes existants. D'autant plus que le besoin de financement du secteur d'enseignement supérieur est concurrencé par d'autres besoins dans le domaine social (logement, santé, etc.) et celui du Développement.

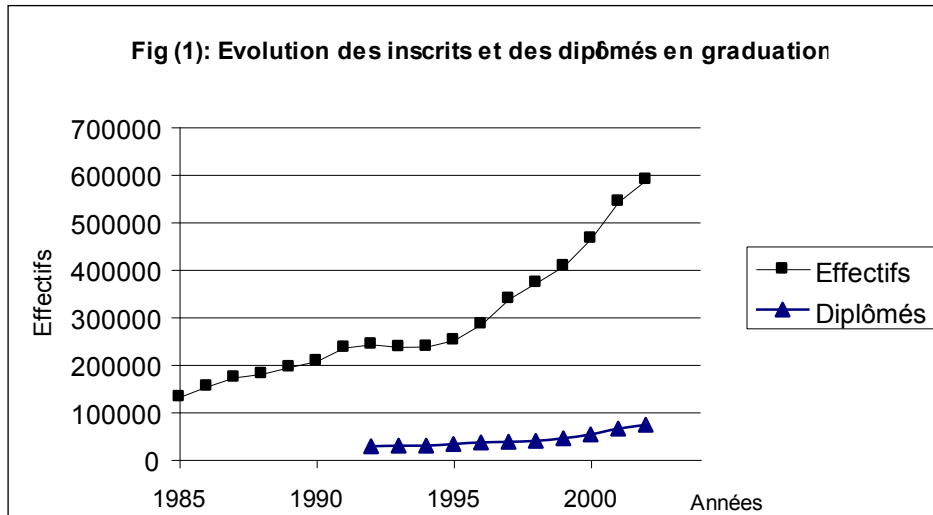
De nombreuses mutations liées au contexte mondial affectent par ailleurs aujourd'hui les formes et les modes de fonctionnement des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Certains de ces changements ouvrent des perspectives favorables, d'autres sont à l'origine de difficultés plus grandes encore pour les pays pauvres et en transition. A cet effet, un certain nombre de questions s'imposent : La stratégie actuelle de financement de l'enseignement supérieur pourra-t-elle être maintenue ? Existe-t-il d'autres alternatives ? Quel est le rôle dévolu à l'Etat dans le nouveau contexte économique ? C'est en essayant de répondre à toutes ces interrogations qu'on passera en revue, l'évolution ainsi que les contraintes auxquelles le système d'enseignement supérieur - en Algérie - est soumis. Ensuite, à travers l'exposé de certains « modèles » d'organisation du secteur d'enseignement supérieur (en Amérique et en Europe, notamment), on donnera les grandes lignes des évolutions récentes dans le domaine de l'organisation et leurs conséquences sur le financement de l'enseignement supérieur.

I. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN ALGERIE: EVOLUTION ET CONTRAINTES

1. Evolution du secteur

L'enseignement supérieur est le palier qui a connu l'évolution la plus importante dans l'ensemble des pays du monde indépendamment des systèmes politiques, des niveaux de développement et des politiques de l'éducation. Chronologiquement, les Etats Unis d'Amérique, l'Europe puis les pays en voie de développement ont connu ce phénomène qui est à mettre en relation avec la croissance économique d'après guerre, l'expansion du secteur des services et les besoins urgents - dans certains cas - de cadres pour les différents secteurs socioéconomiques.

En Algérie, au fil du temps, les établissements d'enseignement supérieur ont réussi, dans un contexte parfois difficile, à satisfaire les besoins de l'économie nationale en cadres, à construire un corps d'enseignants universitaires national et, enfin à tenter de se forger une identité différente du modèle hérité du colonialisme - avec notamment la réforme de 1971. Les effectifs ont alors augmenté considérablement et d'une manière constante sauf durant la période 1992-1995 qui correspond à un moment où l'Algérie s'est trouvée dans une situation financière très délicate, comme le montre la figure 1.



*Source : MESRS : « Annuaire statistique », N°32
ONS, cahier N°35, Page 23.*

Les effectifs en graduation sont passés de 132.100 étudiants en 1985 à 589.993 étudiants en 2002. Ceci a eu pour conséquence une généralisation de l'enseignement supérieur où les ratios sont passés de 261 étudiants pour 100.000 habitants en 1975 à 1845 étudiants en 2001². Cependant, cette croissance a généré des dysfonctionnements très importants.

2. Dysfonctionnements du système

L'expansion des effectifs universitaires révèle, toutefois, des dysfonctionnements importants dont voici quelques-uns:

- malgré l'extension de l'offre de formation supérieure, les taux de scolarisation restent très faibles et ne représentent en 1999³ que 15.6 % de la tranche des 19-24 ans;
- concentration des effectifs dans les filières de formation générale, moins coûteuses en fonctionnement et en équipements que les filières "sciences appliquées" et "technologie" ;
- le taux d'encadrement global est passé, entre 1992 et 2002, de 17 à 28.4 étudiants par enseignant⁴, ce qui se répercute sur le suivi des étudiants ;
- détérioration des conditions de travail (exiguïté des locaux, manque d'entretien, etc.), manque de matériaux didactiques, ainsi que l'excessive longueur des sessions d'examens ;
- baisse des salaires des enseignants et du personnel administratif, en termes réels, entraînant leur démobilisation, la recherche d'activités lucratives

² Calcul de l'auteur sur la base des données de l'O.N.S.

³ Calcul de l'auteur à partir de UNESCO (2003).

⁴ MESRS (2003 b), Page 18.

- extérieures et l'exode des "cerveaux" ;
- baisse des exigences de recrutement : si le taux d'encadrement global en 2002 est de 28,4 étudiants par enseignant, il est de l'ordre de 476,2 pour le grade de professeur et de 298,8 pour le grade de maître de conférence, ce qui nous situe très loin des normes internationales ;
 - inadéquation, tant quantitative que qualitative des diplômés avec le marché du travail, aggravée par l'arrêt des recrutements dans le secteur public (dissolution des entreprises publiques, compression du personnel, etc.) ;
 - faiblesse de la recherche - sans laquelle il ne peut y avoir véritablement d'enseignement supérieur - et déséquilibre entre les activités d'enseignement et les activités de recherche au détriment de cette dernière ;
 - l'absence de système de gestion tant au niveau des établissements qu'au niveau national. On constate une utilisation déficiente des ressources disponibles d'autant plus que les établissements dépendent quasi exclusivement de l'Etat pour leur fonctionnement.

Enfin, cette situation se répercute, à son tour, inévitablement sur la qualité de l'enseignement et provoque le mécontentement de tous les acteurs (les étudiants et leurs familles, les universitaires et les chercheurs, les entreprises, etc.).

3. Contraintes financières

L'accès automatique des bacheliers à l'université leur confère beaucoup d'avantages comme l'obtention d'une bourse d'études, l'accès à des services subventionnés (restauration, transport, hébergement, etc.). En 2002⁵, à titre d'exemple, 51.27% des étudiants sont hébergés dans des cités universitaires et 89.41% bénéficient d'une bourse d'études (cf. fig. 2). Ces taux de couverture très élevés sont dus à des critères d'octroi qui ne sont pas très rigoureux et se répercutent sur la qualité de la prestation (manque d'entretien des cités universitaires, sureffectifs, des bourses qui sont loin de subvenir aux besoins élémentaires des étudiants, etc.)

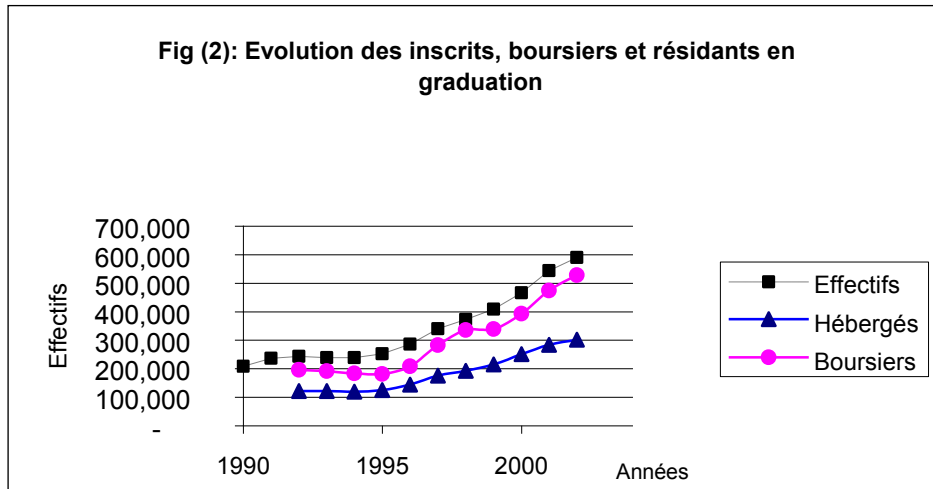
D'autant plus que face à la difficulté d'obtenir un emploi après la fin des études, ces privilèges ont pour fâcheuse conséquence de pousser les étudiants à prolonger abusivement la durée de leur scolarité et d'alourdir les budgets de fonctionnement des institutions universitaires et on peut se demander si la gratuité des études ne pousse pas l'individu à une consommation sans modération et à un gaspillage (consommation au-delà des besoins, allongement de la durée des études, etc.) ? Des critiques montrent que souvent la gratuité des études post obligatoires n'est pas équitable et imposent une réflexion quant à l'efficacité de la dépense publique d'éducation.

D'un autre côté, le rythme de croissance des effectifs de l'enseignement supérieur ces dernières années exige des moyens humains et financiers très importants comme le montre le tableau 1.

D'après ces calculs très simplifiés, on a estimé les besoins annuels en termes de places pédagogiques durant cette période. En effet, les besoins supplémentaires $B(t)$ durant l'année (t) ont été calculés comme suit :

$$B(t) = E(t) + D(t-1) - P(t-1)$$

⁵ Calcul à partir de MESRS (2003), Page 4.



Source : MESRS : « Annuaire statistique », N°32.

Tableau (1): Evolution des effectifs, des diplômés et des besoins en places pédagogiques supplémentaires durant la période 1999-2002.

Année (t)	Effectifs $E(t)$	Diplômés $D(t)$	besoins supplémentaires $B(t)$
1999	407,995	44,531	
2000	466,084	52,804	13,558
2001	543,869	65,192	24,981
2002	589,993	72,737	- 19,068

Source : Calcul de l'auteur à partir de « annuaire statistique », MESRS, P. 12 et 15.

$E(t)$: Etudiants inscrits en graduation durant l'année (t) [places déjà disponibles]

$D(t-1)$: Etudiants diplômés durant l'année (t - 1) [places libérées par les diplômés de l'année t - 1]

$P(t-1)$: Places disponibles durant l'année (t - 1). On suppose que les besoins du secteur durant une année donnée sont satisfaits la même année, ce qui fait que $P(t-1) = E(t-1)$.

On remarque que les besoins, pour certaines années, sont énormes (13.558 places en 2000 et 24.981 places pour l'année 2001). Ces besoins ont été satisfaits vraisemblablement, en partie, par la réalisation de nouvelles infrastructures mais aussi par l'augmentation des effectifs par salle de cours et par amphithéâtre, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'enseignement.

En parallèle, l'Etat conserve la responsabilité quasi-unique de l'organisation, du financement et de l'exécution de l'éducation et de la formation. La part des dépenses d'éducation dans le budget global de l'Etat, même si elle reste à un niveau appréciable,

est passée de 27% 1990⁶ et 15.6 % en 1998. Ainsi, on constate un déséquilibre entre les capacités d'accueil et l'augmentation du nombre d'étudiants non compensée par une augmentation des budgets. En effet, si les dépenses d'éducation ont été multipliées, en prix constants, par un facteur 2,48 entre 1975 et 1987⁷, elles ont subi un net fléchissement à partir de cette date et la dotation par étudiant et par an, évaluée à 36.000 D.A a, en dinars constants, diminué d'un facteur 3,8 entre 1987 et 1997⁸. Cette situation n'est pas spécifique à l'Algérie, selon la Banque Mondiale⁹, les dépenses publiques moyennes par étudiant ont été ramenées au cours des années 1980, au Moyen Orient et en Afrique du Nord, de 3200 \$ à 1900 \$. Donc, les effectifs augmentent beaucoup plus rapidement que les capacités de l'Etat à financer cette croissance ; ce qui a pour corollaire une détérioration des conditions d'enseignement.

Le déclin des ressources est aggravé par l'inefficacité de leur utilisation. En effet, au moment où le secteur de l'enseignement supérieur souffre d'un sureffectif étudiant, les infrastructures (bibliothèques, salles, etc.), à titre d'exemple, demeurent sous employées du fait de la fermeture très tôt le soir et les week-end pour respecter les règles de la fonction publique.

En conclusion, le système d'enseignement supérieur en Algérie fait face à des problèmes récurrents en termes d'efficacité, d'équité, de qualité, de gouvernance et surtout de financement. Ces problèmes ont été mis en évidence par la démocratisation d'un enseignement supérieur initialement réservé à l'élite et par les restrictions budgétaires à la suite des politiques d'ajustement structurel des années 90. D'autant plus que le besoin de financement du secteur d'enseignement supérieur est concurrencé par d'autres besoins dans le domaine social et celui du développement.

II. ORGANISATION ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. Coûts et sources de financement

Essayons, maintenant, de poser la question des coûts et contraintes auxquels le système d'enseignement supérieur est soumis pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues. En effet, la notion de coût doit être prise en considération lors de la production de n'importe quel bien ou service. Cette notion, dans le cas qui nous concerne, englobe les coûts monétaire et financier engagés par les familles, les autorités publiques et les entreprises (publiques et privées) pour assurer le service de formation.

Cependant, la méthode de calcul classique présente certaines difficultés :

- les dépenses privées (Frais d'alimentation, d'hébergement et de transport, matériel scolaire, effets vestimentaires, etc.) ne sont pas prises en considération par les statistiques officielles ;

- si les dépenses publiques de fonctionnement ne posent pas de problèmes d'évaluation puisqu'elles se rapportent à des dépenses inférieures à une année fiscale (Frais du personnel, d'administration, de fourniture, etc.), les dépenses d'équipement concernent plusieurs exercices et sont, par conséquent, les plus difficiles à appréhender.

⁶ UNESCO (1994), page 34-39.

⁷ Annuaire statistique de l'UNESCO, op. citée, Page 262.

⁸ Conseil Supérieur de l'Education (1999), page 11.

⁹ Banque Mondiale (1995), Page 20.

Il est préférable de tenir compte uniquement des dépenses de fonctionnement et d'exclure les dépenses d'équipement ;

- enfin, les coûts d'opportunité qui correspondent au manque à gagner pour les individus qui poursuivent un cycle de formation supplémentaire au delà de la scolarité obligatoire et dont l'estimation n'est pas aisée. Cet aspect théorique n'est pas généralement pris en considération dans le calcul des coûts.

Il faut, toutefois, faire la distinction entre la notion de coût et celle de dépense : la première suppose une certaine exhaustivité (prise en compte de toutes les dépenses) et un traitement économique des dépenses (les dépenses en capital d'une année doivent être amorties sur la durée de vie du capital pour devenir coûts), (ORIVEL, 1993), la seconde, par contre, est plus restrictive et englobe « les dépenses d'enseignement concernent les activités d'enseignement au sens strict (rémunération du personnel enseignant, et non enseignant, construction des établissements, ...) et les dépenses d'activités rendues nécessaires par l'enseignement (administration centrale, bibliothèques, internat, transport). »¹⁰.

Lors du calcul des coûts, on doit définir au préalable avec exactitude la notion utilisée et celle-ci doit être choisie en fonction des données disponibles.

2. Dépenses d'enseignement et sources possibles de financement

La responsabilité de l'Etat en matière de financement de l'enseignement supérieur en tant que service public essentiel doit être affirmée, mais rien ne justifie une prise en charge intégrale des frais de scolarité, du moins pour certaines catégories de la population ayant des ressources suffisantes. Mais, auparavant, il faut déterminer les dépenses inhérentes au système d'enseignement, ses différentes composantes pour ensuite envisager les sources possibles de financement. Le tableau 2 résume la situation :

Tableau (2) : Dépenses d'enseignement et Sources possibles de financement.

Sources possibles de financement	Dépenses d'enseignement		
	Dépenses de la vie étudiante	Dépenses directes liées à l'activité éducative	Dépenses indirectes liées à l'activité éducative
Parents Etudiants Contribuables Etablissements Secteur privé	* Dépenses journalières de l'étudiant (livres, fournitures scolaires, loisirs, etc.) * Bourses * Hébergement, transport, repas	* Droits d'inscription ; * Frais de scolarité ; * Rémunération du personnel; * Bâtiments, équipements	* Administration, * activités complémentaires

Source : adapté de BAYENET, DEBANDE et THYS-CLEMENT, Page 107.

Certaines dépenses (Bâtiments, Equipements, etc.) doivent être, en toute logique, assumées par l'Etat puisqu'elles peuvent être considérées comme faisant partie de ses

¹⁰ BAYENET *et al.* (1998), Page 113.

responsabilités (droit de tous à l'éducation) mais, par contre, d'autres dépenses peuvent être supportées en totalité ou du moins en partie, par ceux qui en ont les moyens. Il existe plusieurs combinaisons possibles et nous aborderons dans le paragraphe qui suit, à titre d'exemple, certaines solutions adoptées par de grandes nations.

3. Quelques modèles d'organisation et financement de l'enseignement supérieur¹¹

➤ Le modèle « japonais » :

Il se caractérise par un secteur privé dominant (les $\frac{3}{4}$ des étudiants) dont la qualité des enseignements est généralement moindre par rapport au secteur public. L'entrée dans les universités publiques est soumise à une très forte sélection (examens d'entrée très difficiles) mais les spécialités enseignées par le secteur public correspondent aux priorités affichées par le gouvernement. Le financement, quant à lui, est privé dans le secteur privé mais, la participation de celui-ci au financement du secteur public est loin d'être négligeable (cf. tableau 3). Les ressources du système proviennent quasi exclusivement des droits d'inscription et des moyens fournis par les entreprises privées.

Ce modèle est observé, avec quelques nuances, dans d'autres pays d'Asie (République de Corée, Philippines, Indonésie, etc.) et en Amérique Latine (Brésil, Chili). Cependant, malgré la forte participation des étudiants au financement des études, on remarque une expansion rapide des effectifs dans tous ces pays.

➤ Le modèle « américain » :

Ce modèle fonctionne pratiquement à l'inverse du modèle précédent où les $\frac{3}{4}$ des étudiants sont inscrits dans le secteur public. C'est un modèle dual où le financement est essentiellement privé (cf. tableau 3) et qui se caractérise, d'un côté, par une gamme très large d'établissements publics, à accès quasi gratuit et pratiquement libre, recevant leur financement essentiellement des Etats fédérés où ils se trouvent et du niveau fédéral et de l'autre, de grandes universités de recherche privées - à examen d'entrée très sélectif - financées par les droits d'inscriptions qui peuvent être très importants (24000\$ à Harvard, 28000\$ au MIT et 35000\$ à Yale)¹².

« Les établissements publics sont financés principalement sur fonds publics (aux $\frac{3}{4}$ en moyenne, à la fin des années 1980), mais comptent aussi sur les droits de scolarité (20%) et la vente des services liés à l'enseignement auxquels s'ajoutent les revenus du patrimoine (5%). Les établissements privés comptent avant tout sur les droits des étudiants (57%), les dons et subventions privés (environ 10%) et les revenus du patrimoine (7%), mais reçoivent aussi des subventions publiques (plus de 20% des ressources).»¹³

La diversité est grande à l'intérieur de chaque catégorie d'établissements et la concurrence est très rude entre les établissements pour attirer les meilleurs étudiants, les meilleurs professeurs et le plus de ressources possible.

Cependant, le système d'enseignement supérieur américain peut être considéré comme un système très ouvert, qui offre des possibilités d'études post secondaires à

¹¹ Cette partie s'inspire de l'article de EICHER (1999).

¹² MAGAUN (2004), Page 4.

¹³ EICHER (1999), Page 256.

tous les postulants. Des aides financières et/ou des prêts sont octroyés aux étudiants afin d'éliminer tous les obstacles qui puissent empêcher les étudiants doués mais socialement défavorisés de suivre les formations les plus prestigieuses. « Au total, environ sept étudiants sur dix bénéficient d'une façon ou d'une autre d'une aide financière conséquente aux Etats-Unis. »¹⁴

➤ **Le modèle « européen »:**

Ce modèle se caractérise par :

- un financement quasi exclusivement public où la part du privé ne dépasse pas 12% à l'exception du Royaume-Uni (cf. Tableau 3), même si le mode d'affectation diffère d'un pays à un autre. Au Royaume-Uni, à titre d'exemple, les crédits sont répartis par un organisme proche des universités (*University Grants Committee*) et utilisés librement par les universités, par contre en France les crédits sont répartis par le ministère de tutelle qui intervient d'une manière détaillée dans les affaires des universités;
- un contrôle fort de l'Etat sur le recrutement du personnel, les programmes, le niveau des salaires, fixation des droits d'inscription, etc. ;
- importance du secteur public et même dans certains pays où le secteur privé est important (Belgique, Hollande) celui-ci bénéficie des subventions au même titre que les universités publiques mais il est soumis à un contrôle fort de l'Etat;
- admission libre à la plupart des filières à tous les candidats pouvant justifier d'un niveau de fin d'études secondaires.

Tableau (3): *Origine des dépenses de l'enseignement supérieur en % du PIB*

	2000		Total	Part privé 2000 (%)
	Financement public	Financement privé		
Etats-Unis	0.9	1.8	2.7	67
Japon	0.5	0.6	1.1	55
Royaume-Uni	0.7	0.3	1	30
Espagne	0.9	0.3	1.2	25
Suède	1.5	0.2	1.7	12
Italie	0.7	0.1	0.9	11
Allemagne	1.0	0.1	1.0	10
France	1	0.1	1.1	9
Danemark	1.5	0	1.6	0
Norvège	1.2	0	1.3	0

Source : Extrait de MAGUAIN, Page 2.

Le financement de l'enseignement supérieur varie considérablement d'un pays à un autre (cf. tableau 3) et même à l'intérieur d'un seul pays, allant d'un financement public quasi intégral à un financement privé important. Cependant, les pays européens

¹⁴ Idem, Page 4.

peuvent être subdivisés en trois groupes selon une typologie basée sur deux types de critères qui sont : l'importance de la participation des étudiants au financement de l'enseignement supérieur (droits d'inscription) et les modalités des aides ainsi que leur importance (bourses, prêts) accordées aux étudiants (Maguain, 2004). Dans le premier groupe de pays (pays scandinaves), les études supérieures sont gratuites, dans le second (Allemagne, France), les droits d'inscription sont faibles et, enfin, dans le troisième (Espagne, Royaume-Uni), les droits d'inscription sont relativement élevés. Ces différences reflètent des choix politiques.

Dans le paragraphe qui suit, nous allons exposer les motifs et les arguments en faveur de chaque mode de financement.

III. MODES DE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les modes de financement de l'enseignement supérieur diffèrent selon que les dépenses d'éducation supérieure sont financées par les étudiants et/ou leurs familles ou par la collectivité (i.e. l'Etat).

1. Le financement public

Les arguments en faveur d'un financement public de l'enseignement supérieur se justifient principalement pour deux raisons :

- la reconnaissance, au plan international, par chaque Etat du droit à l'éducation pour tout individu quelque soit ses ressources ;
- la dimension idéologique du message éducatif incite les pouvoirs publics à contrôler les contenus.

Par ailleurs, on est en droit de penser qu'en moyenne les revenus augmenteront avec le nombre d'années consacrées aux études et donc si l'on peut démontrer que les impôts perçus par l'Etat sur les revenus supplémentaires que les diplômés auront obtenus sont supérieurs aux dépenses publiques encourues pour leur éducation, alors le financement public de l'enseignement supérieur est pleinement justifié.

Il est admis aussi que l'éducation procure des bénéfices et des satisfactions à l'ensemble de la communauté (croissance économique, baisse de la criminalité, amélioration de l'IDH...) par contre, « la demande d'éducation étant individuelle, chaque demandeur ne prend en compte que les bénéfices qu'il anticipe pour lui-même. La somme de ces bénéfices individuels étant inférieure au bénéfice collectif, la demande globale serait donc insuffisante pour réaliser l'optimum social si le prix demandé était celui du marché. Il est donc nécessaire d'abaisser ce prix par une subvention publique afin de pousser la demande au niveau d'équilibre. »¹⁵

Enfin, si l'on considère les services d'enseignement comme des échanges marchands, le marché ne permettrait pas d'atteindre l'optimum. En effet, dans ce domaine où l'information est imparfaite, les satisfactions se situent dans un futur qui peut être très lointain et celui qui acquiert ce bien peut acquérir une quantité inférieure à celle qui correspond à une utilisation optimale de ses ressources puisque, d'une part, il connaît mal le futur et a une préférence pour le présent et d'autre part, sa situation future ne dépend pas seulement de sa propre décision mais aussi de celles de milliers d'autres étudiants. Une profession qui est considérée, à un moment donné, comme très

¹⁵ EICHER (1999), Page 260.

avantageuse provoque un afflux des étudiants vers les filières qui mènent vers cette profession ce qui aura pour conséquence une inversion de la tendance et diminuera le rendement de l'investissement éducatif. D'autant plus que le temps consacré à l'amélioration de l'information retarde son entrée sur le marché du travail ce qui influe négativement sur le rendement de l'investissement éducatif.

Cependant, si, d'une part, des arguments solides plaident en faveur d'un financement public de l'enseignement supérieur et, d'autre part, la responsabilité de l'Etat en matière de financement de l'enseignement supérieur en tant que service public essentiel doit être rappelée, rien ne justifie une prise en charge intégrale des frais de scolarité, du moins pour certaines catégories de la population ayant des ressources suffisantes, surtout dans une période où les contraintes budgétaires sont de plus en plus drastiques. Federico Mayor (UNESCO, 1998) résume d'une manière judicieuse la nouvelle physionomie de l'enseignement supérieur : « Tous les citoyens doivent savoir que, suivant la Déclaration universelle des droits de l'homme¹⁶, c'est le mérite, l'effort de chacun et de chacune, qui ouvre l'accès à l'enseignement supérieur. Si on a le "mérite" et les moyens, on accède à l'enseignement supérieur et on contribue au financement de son institution ; si on a le "mérite" mais non les moyens, on accède à l'enseignement supérieur et la société en assure le financement ; enfin, si on a les moyens mais pas le "mérite", on doit s'efforcer d'acquérir le "mérite" et de le faire reconnaître pour entrer dans l'enseignement supérieur. »¹⁷

En même temps, les institutions d'enseignement supérieur doivent penser à d'autres sources de financement supplémentaires et de mettre en œuvre des activités génératrices de revenus (contrats de recherche, services académiques et culturels, formation à la carte, etc.), de renforcer leur gestion et d'utiliser d'une manière plus efficace leurs ressources.

2. Le financement privé

La diversification des sources de financement des établissements d'enseignement supérieur présente beaucoup d'avantages. Elle permet d'augmenter l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur vis à vis des pouvoirs publics par le développement de ressources dont ils auraient la libre disposition.

Selon la théorie du capital humain, le rendement privé de l'éducation supérieure est très important puisque plusieurs études (Psachopoulos, Mingat, Suchaut, etc.) ont montré l'existence d'une très forte corrélation entre la durée des études des individus et leurs revenus. « Tout se passe donc comme si les étudiants faisaient en eux-mêmes un investissement dont les travaux empiriques montrent qu'en général il est très rentable. On ne voit pas pourquoi le premier bénéficiaire de cet investissement ne partagerait pas de manière significative à son financement. »¹⁸

Un autre argument en faveur d'un financement privé concerne les effets positifs d'une participation aux coûts de la formation sur le comportement des étudiants. En effet, la gratuité des études pousse l'individu à une consommation sans modération et à

¹⁶ «L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite » (Article 26.1).

¹⁷ UNESCO (1998), Page 3.

¹⁸ EICHER (1999), Page 261.

un gaspillage (consommation au delà des besoins, allongement de la durée des études, etc.) et l'imposition de frais, même s'ils ne couvrent pas la totalité des coûts de la formation peut conduire à des comportements plus rationnels de la part des étudiants sans toutefois freiner la consommation "utile".

Les droits de scolarité constituent une ressource pour les établissements d'enseignement supérieur qui peut compenser les réductions des subventions publiques. Cependant, toute hausse des droits doit impérativement s'accompagner d'une réforme du système d'aide aux étudiants afin de donner aux couches les plus défavorisées la possibilité de faire des études universitaires s'ils ont la capacité de le faire. Mais, partant de l'idée que l'enseignement à tous les niveaux devrait être gratuit, les étudiants s'opposent à tout changement et considèrent les réformes comme une remise en cause des "acquis" et réagissent avec violence à toute augmentation des droits. En Algérie, le ministère de l'enseignement supérieur a décidé une augmentation minimale des droits d'inscription (de 200 à 500 D.A) mais a fait marche arrière face à l'opposition de la communauté étudiante. En effet, l'idée reçue est que la gratuité des études constitue une condition d'équité mais beaucoup d'études économiques menées à travers le monde tendent à prouver le contraire tant que la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur reste inégalitaire. En effet, des questions de plus en plus nombreuses sont posées concernant les impacts réels des politiques d'accessibilité et on est venu à un constat, vu le taux élevé d'abandon, qu'on ne pouvait se limiter à mesurer l'accès à l'université et qu'on devait plutôt analyser la proportion des étudiants qui abandonnent leurs études. Les pauvres ont tendance à payer pour les riches.

En Europe, à titre d'exemple, la situation est très mouvante. « Le mouvement majoritaire tend vers l'augmentation des droits, mais il n'est pas parvenu à son terme, ni pleinement accepté. »¹⁹

D'autres sources de financement privé, telles que les entreprises et les collectivités locales, peuvent être sollicitées. Les entreprises, par exemple, bénéficient des compétences produites par ces établissements et il est tout à fait logique qu'elles participent au financement mais il ne faut pas, d'une part, que leur participation puisse leur donner le droit d'imposer les programmes de formation ou ceux de la recherche appliquée et, d'autre part, que les universités deviennent davantage tributaires d'intérêts privés au détriment de l'intérêt public.

CONCLUSION

Dans une époque de restrictions budgétaires, où l'Algérie s'efforce de relever le défi que lui pose la nécessité de maintenir, voire d'améliorer, la qualité de l'enseignement supérieur, le financement public n'arrive pas à suivre la cadence de l'inflation et de la hausse des effectifs étudiants et menace, par conséquent, la qualité et la poursuite des programmes existants. D'autant plus que le besoin de financement du secteur d'enseignement supérieur est concurrencé par d'autres besoins dans le domaine social et celui du développement.

La recherche de modes de financement complémentaires au financement public des établissements d'enseignement supérieur paraît souhaitable voire inévitable, même s'il

¹⁹ EICHER (1999), Page 266.

est difficile de préciser le mode de financement optimal. Un débat doit être instauré portant sur les avantages à tirer d'une réforme du mode de financement de l'enseignement supérieur.

Mais, auparavant, des réponses doivent être trouvées à certaines questions concernant, notamment :

– le système d'aide aux étudiants qu'il faut mettre en place afin d'éviter les effets négatifs de toute décision sur l'équité et de veiller à ce qu'elle soit en conformité avec l'esprit de la Convention de Droits de l'homme concernant l'éducation ;

– l'apparition probable d'établissements privés d'enseignement supérieur²⁰, ainsi que la nature et le volume des subventions accordées par l'Etat à ces établissements ?

Ce sont là quelques questions parmi beaucoup d'autres qu'il faut clarifier afin de permettre au système d'enseignement supérieur de remplir convenablement et efficacement les missions qui lui sont dévolues dans une économie en pleine mutation.

Bibliographie

- ❑ BANQUE MONDIALE (1995) : « L'enseignement supérieur : Les leçons de l'expérience », Série *Le développement à l'œuvre*, Publications de la Banque Mondiale, Washington, D.C
- ❑ BAYENET B, DEBANDE O, THYS-CLEMENT F (1998) : « Evaluation des systèmes éducatifs : des méfaits à l'utilité d'indicateurs de comparaison », *Revue Education et société*, N°1/1998, Editions De Boeck - Université
- ❑ CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (1999) : « Vers une nouvelle vision de l'enseignement supérieur : Rapport préliminaire », Document polycopié
- ❑ EICHER J.C (1999) : « Le financement de l'enseignement supérieur en Europe », in *Education et formation : l'apport de la recherche aux politiques éducatives*, ouvrage coordonné par BOURDON et THELOT, Editions CNRS, Paris, Pages 253-270
- ❑ FERROUKHI D (1999) : « Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », Institut National de la Planification et de la Statistique (INPS), Alger.
- ❑ LAMOURE RONTOPOULOU J (1998) : « L'évaluation de l'enseignement supérieur », Collection Principes de la planification de l'éducation, I.I.P.E, UNESCO, N°60, Paris
- ❑ MAGUAIN D (2004) : « Financement de l'enseignement supérieur et aides aux étudiants dans les pays de l'OCDE », Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; République Française, *Revue Analyses économiques* ; N°28 ; février ; Paris
- ❑ MESRS (MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE) (2003) : « Bilan chiffré de la formation supérieurs 2002/2003 », Direction du développement et de la prospective, août, Alger
- ❑ MESRS : « Annuaire statistique : année 2002/2003 », N°32, Alger.
- ❑ MINGAT A; SUCHAUT B(2000): « Les systèmes éducatifs africains: une analyse économique comparative », les éditions De Boeck Université, Bruxelles, Belgique.
- ❑ MOHAMEDBHAI G (2003): « Les impacts de la globalisation sur les universités des pays en développement », in *Globalisation et Universités*, Editions UNESCO/ECONOMICA, Paris

²⁰ le Président de la République a annoncé que l'enseignement supérieur est désormais ouvert au secteur privé (cf. *Le Quotidien* du 12/10/2004, Page 2).

- ❑ ORIVEL F (1993) : « L'allocation des ressources par élève dans le système éducatif français : Point de vue d'un économiste », Revue française de Pédagogie, N°105, octobre novembre décembre.
- ❑ UNESCO (1998) : « L'enseignement supérieur au XXI^e siècle : vision et actions », Rapport final de la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, 5-9 octobre, Paris
- ❑ UNESCO (2003) : « Recueil de données mondiales sur l'éducation 2003 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde », Institut de Statistique, Montréal, Canada